



Pic de Pollution à Grenoble

La Ville en action



Vendredi 9 décembre 2016

Contact : Service presse : Céline Motte : 04 76 76 11 42

La Ville mobilisée pour la santé des habitants

La Ville de Grenoble n'a pas attendu la COP21 pour agir en faveur de la santé des habitants, grâce à ses politiques publiques en faveur de la qualité de l'air et de la sobriété énergétique.

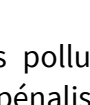
Dès 2005, un Plan climat local, **le premier de France**, engage la réduction des gaz à effet de serre. Les émissions ont diminué de 18 % entre 2005 et 2013, en adéquation avec les objectifs fixés pour 2014. Elles atteignent ainsi désormais 3,4 tonnes par habitant.

Le nouveau Plan air énergie climat, fixe à **moins 35 %** les émissions de gaz à effet de serre **à l'horizon 2020**, et à moins 50 % pour 2030. Les efforts doivent se poursuivre particulièrement sur les secteurs des bâtiments et du transport.

Le 16 novembre 2015, le conseil municipal a adopté un « **Protocole d'accord sur les mesures à mettre en œuvre pour réduire la durée et l'intensité des pics de pollution de l'air sur la région grenobloise** » applicable au 1er janvier 2016. Ce protocole, partenarial et innovant, porte sur les pollutions de l'air générées par les oxydes d'azote, l'ozone et les particules fines (PM10).

Il a permis d'améliorer l'information auprès des habitants en amont des pics.

Il a également acté la réduction des tarifs (un ticket pour la journée) ou la gratuité des transports en commun, facilité l'usage du vélo et encouragé l'essor du covoiturage.

DATE DE LA 1 ^{RE} IMMATRICULATION	VÉHICULE ÉLECTRIQUE	VÉHICULE ESSENCE	VÉHICULE DIESEL
APRÈS LE 01/01/11		 EUROS 5 & 6	 EUROS 5 & 6
ENTRE LE 01/01/06 ET LE 31/12/10		 EUROS 4	 EUROS 4
ENTRE LE 01/01/01 ET LE 31/12/05		 EUROS 2 & 3	 EUROS 3
VÉHICULES PARTICULIERS ENTRE LE 01/01/97 ET LE 31/12/00		 EUROS 2 & 3	 EUROS 2
VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS ENTRE LE 01/10/97 ET LE 31/12/00		 EUROS 2 & 3	 EUROS 2
VÉHICULES PARTICULIERS AVANT LE 01/01/97		SANS CERTIFICAT	
VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS AVANT LE 01/10/97		SANS CERTIFICAT	

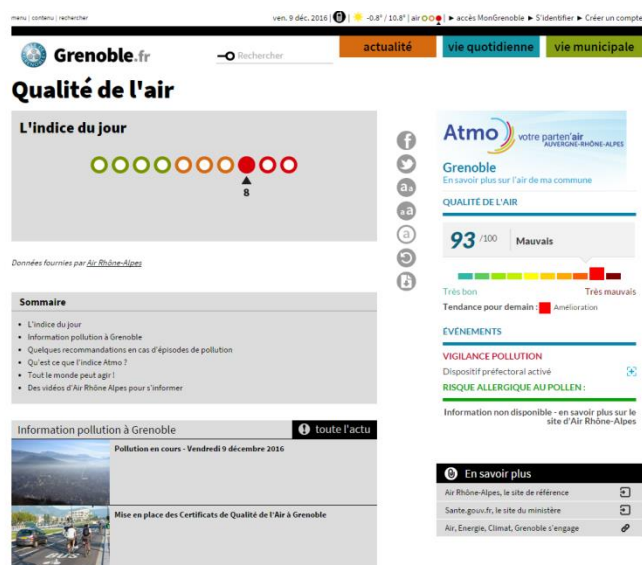
Grenoble est également un territoire pilote pour le déploiement des « Certificats Qualité de l'Air » (CQA).

Les CQA classent les véhicules en **6 catégories**, en fonction de leur motorisation et de leur date de première immatriculation. Basés sur un système de « macarons » de couleur, ils permettent de **limiter la circulation des véhicules les plus polluants** lors des pics de pollution.

A la différence de la circulation alternée, le déploiement des Certificats Qualité de l'Air cible en priorité les

véhicules les plus polluants afin d'agir directement sur le niveau de pollution, sans commencer par pénaliser les voitures qui polluent le moins. De plus, ce dispositif encourage l'automobiliste à acquérir une voiture sobre afin de pouvoir circuler toute l'année.

La Ville : le bon échelon pour informer et agir



La Ville, en partenariat avec la Métropole, met en place une série de mesures qui visent à réduire la pollution à l'échelle locale et ainsi améliorer la qualité de vie et la santé des habitants... pendant les pics et toute l'année !

Grenoble est particulièrement engagée en la matière :

- Généralisation des zones à 30 km/h
- Information en temps réel sur la qualité de l'air disponible sur le site grenoble.fr, ainsi que des conseils sur les comportements à adopter
- Augmentation de la part de bio et de local dans les cantines scolaires
- Travail sur l'air intérieur dans les bâtiments recueillant du jeune public (évaluation de la qualité de l'air dans l'ensemble des écoles maternelles et des crèches de la ville ; amélioration des aérations ; choix des produits moins toxiques lors des travaux de rénovation ; changement des produits d'entretien etc).
- Développement du réseau de transports en commun et de la tarification incitative
- Encouragement de la marche à pied et de la pratique du vélo par la réalisation de voies cyclables et l'amélioration de conditions de location de vélos (augmentation du nombre de Métrovélo, installation de Métrovélobox etc.)
- Restriction de l'accès au centre-ville de Grenoble pour les véhicules de livraison les plus polluants,
- Mise en place d'une prime Air Bois pour encourager les particuliers à s'équiper de solutions pour un chauffage au bois plus performant.

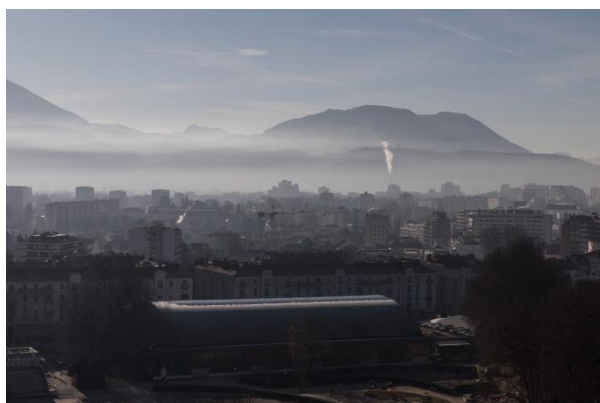
Un Plan municipal de santé ambitieux a été co-construit au cours de l'année 2015.

Deux axes prioritaires ont été identifiés :

- la santé des personnes en situation de précarité
- la lutte contre les pollutions (air, ondes lumineuses, sonores, insalubrité).

La lutte contre la pollution atmosphérique contribue à réduire les inégalités sociales : les populations les plus impactées par la pollution atmosphérique sont celles vivant à proximité des grands axes routiers, c'est-à-dire souvent les plus précaires, en périphérie de la ville.

Un protocole partenarial pour réduire les pics de pollution



Afin de réduire la fréquence et le nombre de jours de pollution, les partenaires du bassin grenoblois, sous l'impulsion de la Ville, de la Métropole, du SMTC et en partenariat avec la Préfecture de l'Isère, ont convenu d'un protocole expérimental d'une année qui vise à :

- ✓ mieux informer et sensibiliser la population sur les causes et les enjeux sanitaires de la pollution,
- ✓ en matière de déplacements :
 - mettre en œuvre des mesures destinées à restreindre les émissions des véhicules les plus polluants, tout en offrant des solutions incitatives pour l'utilisation des modes doux,
 - accompagner ce dispositif par des actions d'organisation du travail (télétravail, horaires décalés, plan de déplacement d'entreprise, d'administration, ...),
 - se montrer exemplaires.

Les mesures sont mises en place de manière graduée en fonction du nombre de jours de persistance de la pollution (J1 à J7), et des concentrations atteintes.

Niveau	Messages sanitaire (AIP)	Modération de circulation (protocole)	Accompagnement tarifaire (protocole)
Pré-information		Sensibilisation	
J1Information	« information » publics sensibles	Invitation à modérer sa vitesse	
J2		Réduction vitesse -20 km/h sur voies > 70 km/h	
J3Alerte		70 km/h sur VRU entre péages	
J5	« alerte » tous publics	Autorisation véhicules CQA 1 à 5 + PL 2 à 5*	Titre transport journée Tag + TER + AOT Voironnais et Grésivaudan Demi-tarif parkings relais et MétroVélo
J7 ou alerte 2		Autorisation véhicules CQA 1 à 3 + PL 2 à 5*	Gratuité - transports Tag + TER + AOT Voironnais et Grésivaudan
Alerte 3		Autorisation véhicules CQA 1 à 2	- parking relais et MétroVélo

Un épisode de pollution qui va se poursuivre



L'épisode de pollution de l'air niveau 8 de l'indice qualité de l'air sur le bassin d'air grenoblois se poursuivra a priori jusqu'au 18 décembre.

Ce Vendredi 9 décembre, pas de réelle amélioration attendue en raison des conditions météorologiques anticycloniques. Le protocole local de réduction de vitesse sur le bassin d'air grenoblois est renouvelé.

Pour les usagers de la route, la mesure de limitation de la vitesse est toujours d'actualité sur le territoire de la Métropole grenobloise et de la communauté de communes du Grésivaudan:

- ☐ la limitation de vitesse maximale est fixée à 70 km/h sur les voies rapides entre les péages de Crolles, Voreppe et du Crozet ;
- ☐ les vitesses maximales de circulation sont abaissées de 20 km/h sur les routes et autoroutes dont la vitesse maximale est égale ou supérieur à 90 km/h.

Ce samedi 10 décembre, 5^{ème} jour du pic, le contrôle des certificats qualité de l'air va être appliqué dans l'agglomération.

Les véhicules sans certificat ne pourront pas circuler.

Un dispositif complémentaire entre les forces de l'ordre sera mis en place sur le territoire.

- La gendarmerie effectuera des contrôles aux barrières de péage de Crolles et de Voreppe
- La police municipale et la police nationale réaliseront des contrôles aux entrées de ville
-

Le dispositif étant, jusqu'au 1er janvier 2017, en phase d'expérimentation, il n'y aura pas de verbalisation, il s'agira d'une phase de sensibilisation pédagogique.

Des équipes de sensibilisation seront en effet présentes aux côtés des forces de l'ordre pour distribuer des flyers aux automobilistes, les sensibiliser et les encourager à se procurer leur vignette.

Si le niveau de pollution se maintient, le dispositif pourrait être prolongé lundi (J+7), dans ce cas seuls les véhicules avec des certificats de 1 à 3 pourront circuler.

D'autres contrôles pourront éventuellement être organisés dans la semaine prochaine.